



**OUVERT DU 1^{ER} MAI À MI-SEPTEMBRE
EN FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES.**

Tous les jours en Juillet/Août,
les week-ends et jours fériés et
sur réservation pour les groupes en semaine
en mai, juin et 1^{re} quinzaine de septembre.

**RESTAURANT CLIMATISÉ
OUVERT TOUTE L'ANNÉE**

- Cuisine traditionnelle
- Grillades
- Salades
- Coupes glacées



www.restaurantlevalfleuri.fr

Situé à l'entrée du **PARC DE LOISIRS**,
le restaurant «**LE VAL FLEURI**» propose
de nombreuses formules :
cuisine traditionnelle (menus et cartes),
menu du jour, grillades, salades composées,
pizzas, crêpes, plats et frites à emporter,
carte des desserts (pâtisseries et glaces).

Une **AGRÉABLE TERRASSE** permet
de prendre les repas à l'extérieur.

VASTE PARKING GRATUIT
pour voitures et cars.



**TARIF RÉDUIT (sur présentation d'un justificatif
+ de 65 ans, famille nombreuse,
Communauté de communes des 3 Rivières.**

**GRATUIT POUR LES ENFANTS DE - 3 ANS
accompagnés d'un adulte payant.**

**TARIF SPÉCIAL (sur réservation, en semaine)
pour les groupes à partir de 20 pers.**

**PRIX D'ENTRÉE FORFAITAIRE
donnant droit à l'accès illimité
aux attractions ouvertes
le jour de la visite.**

**PARC
DE
LOISIRS**



Route de Montigny • BP 8
28220 Cloyes-sur-le-Loir • 02 37 48 50 53
info@val-fleuri.fr • GPS : 48.002, 1.233

www.val-fleuri.fr

SARL au capital de 40 000€ RCS Chartres - SIRET 777 329 228 000 12 - APE 5530Z

PARC DE LOISIRS



CLOYES-SUR-LE-LOIR
Vallée du Loir • Région Centre
www.val-fleuri.fr

Coyote Compagnie - Tel. 02 51 05 08 43 - 85000 La Roche-sur-Yon - www.coyotecompagnie.com - Crédit photos : Parc de Loisirs, ©Fotolia - Photos non contractuelles - Ne pas jouer sur la voie publique.

Bienvenue AU PARC DE Loisirs

Barques, canoës, bateaux à pédales,
vaste espace aquatique avec piscine chauffée, jacuzzi,
pataugeoire, toboggan et pentagliss 4 pentes,
promenades en poneys, circuit en train, trampolines,
parcours de mini-golf, structures gonflables, ping-pong,
terrains de pétanque, et divers autres jeux pour les enfants,
aire de pique-nique.

MAILLOT DE BAIN
« OBLIGATOIRE »
POUR L'ESPACE AQUATIQUE

